



La CGT, sa force, c'est vous !

02.98.76.65.65

6 rue de Kerhuel CS 29029  
29196 Quimper cedex

nous écrire [cgt@cg29.fr](mailto:cgt@cg29.fr) nous voir <http://cgtcg29.fr>

# CTP

## 27 juin 2013

### Evolution de l'organisation des archives départementales

1) La salle de lecture de Brest serait ouverte 3 jours au lieu de 5, soit 40 % de service en moins. Là encore, il s'agit d'une réduction du service public et nous n'y sommes pas favorables.

2) L'ouverture d'un site internet et le développement des programmes de numérisation. Nous y sommes favorables.

3) Redéploiement d'un poste d'assistant qualifié de conservation de Brest vers Quimper. Si nous sommes favorables à la création du poste sur Quimper nous déplorons la suppression d'un poste à Brest.

*Vote Cgt : Abstention.*

### Référentiel sur les expérimentations, (services du cg).

- Il n'est pas nécessaire de rédiger un référentiel pour respecter la loi.

- Le terme *expérimentations* nous dérange car il s'agit bien de réorganisations qui doivent donc être encadrées par le CTP et le CHSCT. Or, nulle part dans ce référentiel, il n'est mentionné clairement le passage obligatoire dans ces instances.

- Le recours permanent aux expérimentations engendre une instabilité des organisations, préjudiciable aux agents et aux services. Un encadrement des expérimentations ne changera rien, s'il n'y a aucune prise en compte réelle de la parole des agents, des représentants du personnel.

*Vote Cgt : Abstention..*

### Aménagement du temps de travail

Le dossier a été reporté au mois de septembre à la demande de la Cfdt qui a dénoncé le manque de dialogue social (constat que nous partageons totalement, d'où notre appel à la grève du 20 juin). Mais quand donc les négociations auront-elles lieu, si elles doivent avoir lieu ? À défaut de vote et de validation du dossier, nous avons proposé aux conseillers généraux de profiter de cette séance pour discuter du temps de travail, sujet à l'ordre du jour, ce qui aurait pu mettre le dialogue social sur de bons rails. Réponse étonnante : non ce n'est pas le lieu !

Tiens donc, les instances paritaires ne seraient pas un lieu de débat ? Nous espérons que les conseillers généraux ne sont pas là uniquement pour lever le doigt. Cela soulève tout de même quelques questions :

- ont-ils la liberté de parole ?
- connaissent-ils les dossiers ?
- prêtent-ils un intérêt aux agents du Cg et, dans le cas présent, à leur temps de travail ?
- pourquoi organiser une nouvelle réunion alors que tous les participants potentiels étaient déjà autour de la table ?
- Faut-il s'inviter à l'assemblée départementale pour pouvoir discuter avec les conseillers généraux ?

Nous reviendrons plus en détail sur le fond du sujet, mais en raccourci, voilà ce que nous aurions dit :

- Les protocoles découlent du règlement du temps de travail pour lequel nous avons **voté contre**.
- **Temps partiel menacé** : restrictions sur les quantités et l'organisation.
- Pour assouplir les règles, **il faut embaucher des professionnels titulaires**, concilier horaires et accueil du public nécessite l'embauche des titulaires.
- La fermeture pendant les ponts est inacceptable pour les usagers. La prise de congés imposée par l'employeur réduit les droits des agents au bénéfice de ceux de l'employeur, c'est une **mise en place progressive de la flexibilité**.
- Ces protocoles ne sont pas adaptés aux **professionnels de l'enfance** qui travaillent sur des horaires atypiques.
- Questions sur le **système de pointage** : validation, gestion des anomalies, récupération, charge de travail pour les secrétaires etc.

**Nous sommes favorables aux horaires variables, mais nous déplorons les effectifs insuffisants.**

**Le Cg du Finistère est un des moins bien lotis du Grand Ouest.**



#### Bulletin d'adhésion

Nom :  
Prénom :  
Adresse :

